

## **LISTE DES DÉLIBÉRATION PRISES LORS DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du 23 septembre 2025 à 20h00**

Sous la Présidence de M. **LUTZ** Maurice, Maire.

Présents à l'ouverture de la séance (20H00) : MM. Didier ADAM, Jean-Claude DOLIS, Alain HARTWIGSEN, Pierre HOLDERITH, Jean KEHREN et Maurice LUTZ, Mmes Michelle ECKART, Céline FISCHER et Martine GOMEZ.

Excusé : M. Pierre WEBER (procuration donnée à M. Pierre HOLDERITH pour tous les points).

#### **1. Désignation du secrétaire de séance**

***Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, Mme Michelle ECKART comme secrétaire de séance.***

#### **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juillet 2025**

Le procès-verbal de la séance du 15 juillet 2025 a été préalablement porté à la connaissance du Conseil Municipal par mail.

***Le Conseil Municipal, après délibération,  
DÉCIDE à 9 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (Céline FISCHER),  
D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 15 juillet 2025.***

#### **3. Pose d'enrobé sur chemins d'exploitation 224 et 221 (travaux connexes)**

Lors du Conseil municipal du 15 juillet, Maurice LUTZ a informé les membres que dans le cadre des travaux connexes gérés par la société GCM, sous couvert du cabinet LAMBERT et pour le compte de l'Association Foncière de Remembrement (AFR) de Wahlenheim, des travaux d'enrobés étaient envisagés sur les deux nouveaux chemins d'exploitation n°224 et n°221.

Maurice LUTZ rappelle que les travaux d'aménagement sont dans leur dernière phase et que la Collectivité européenne d'Alsace a autorisé l'accès à la Départementale, la visibilité étant jugée satisfaisante. Pour absorber le trafic, l'Association Foncière de Remembrement de Wahlenheim a demandé des devis pour réaliser des travaux d'enrobés en complément des travaux connexes. La subvention allouée par la Communauté d'Agglomération de Haguenau il y a dix ans a tout juste permis de réaliser les travaux de base, alors qu'il serait justifié de bitumer ces deux chemins en raison du passage des convois agricoles et ainsi d'éviter les ornières à plus ou moins court terme. Les membres de l'Association Foncière de Remembrement de Wahlenheim se sont réunis le 24 juillet dernier et lors de cette séance, les membres ont renouvelé leur demande pour la prise en charge d'une partie des travaux par la commune.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver ou non la participation de la commune au titre d'une prise en charge divisée entre la SAS Metha 3, les exploitants et la commune pour un montant total de 80 000 euros HT. Le montant de la subvention demandée par l'Association Foncière de Remembrement de Wahlenheim à la commune s'élève à 30 000 euros HT (soit 36 000 euros TTC).

***Le Conseil Municipal, après délibération,  
DÉCIDE à 7 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS (Alain HARTWIGSEN et Pierre WEBER), Didier ADAM  
ne votant pas en raison d'un conflit d'intérêt (propriétaire de la SAS Metha 3),  
D'APPROUVER la demande de subvention formulée par l'Association Foncière de  
Remembrement de Wahlenheim pour un montant de 30 000 euros HT (36 000 euros TTC) afin  
d'effectuer les travaux de pose d'enrobés sur les chemins d'exploitation n°224 et n°221,  
CHARGE et AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et  
notamment à signer tous documents y afférents.***

#### **4. Échanges sur les observations de la commission d'enquête PLUi**

La Communauté d'Agglomération de Haguenau a réceptionné le procès-verbal de synthèse établi par la Commission d'enquête début septembre. Il est demandé aux membres du Conseil municipal de donner son avis sur les suites à donner aux trois requêtes formulées.

L'objectif étant de concilier la satisfaction des besoins du monde agricole avec le maintien des équilibres territoriaux, en intégrant la préservation des ressources, l'évitement des secteurs exposés aux risques naturels, la protection des paysages et des espaces naturels sensibles ainsi que la nécessaire cohabitation avec les tissus urbains existants et futurs. La CAH réexaminera les demandes à la lumière de cette grille d'analyse, en s'appuyant sur l'avis de la commune.

Concernant le cadastre, la version en vigueur n'intègre pas encore le remembrement. Sa mise à jour relève exclusivement de la DGFiP et ne peut être réalisée par la CAH dans le cadre de la présente procédure d'urbanisme. Dès sa publication officielle, une modification du PLU pourra être engagée pour en tenir compte.

Les trois demandes formulées auprès de la Commission d'enquête concernent les points suivants :

1. La réduction ou le retrait des extensions des zones agricoles constructibles (plan n°1),
2. La mise en place d'écrans paysagers et le respect des normes environnementales,
3. La favorisation et la réhabilitation et l'optimisation des exploitations existantes,
4. La nature des exploitations qui sont susceptibles de générer des nuisances et avoir un impact sur le cadre de vie des habitants.

Pour répondre à la demande n°1, une nouvelle proposition (Plan n°2) est suggérée en accord avec les exploitants et présentée aux conseillers municipaux pour approbation.

Concernant le point n°2, les écrans paysagers et le respect des normes environnementales sont déjà intégrés au futur PLUi.

Pour le point n°3, les exploitations existantes sont implantées en zone urbaine et leur réhabilitation générera, par la suite, plus de nuisances aux habitants. Cela entre en contradiction avec les demandes d'éloignement.

Pour le point n°4, la nature d'activités des exploitations est existante. Il manque un plan de circulation (surtout pour la méthanisation) pour les convois agricoles qui sont obligés de passer par le village. Cette problématique sera (normalement) résolue avec les nouveaux chemins d'exploitations issus des travaux connexes de l'aménagement foncier intercommunal. C'est ce point qui génère de l'insécurité, des nuisances et qui a un impact sur le cadre de vie des habitants.

***Le Conseil Municipal, après délibération,  
DÉCIDE à 8 VOIX POUR, 2 CONTRE (Pierre HOLDERITH et Pierre WEBER),  
D'APPROUVER la proposition du plan n°2 et de le soumettre à la CAH en réponse aux  
demandeurs suite à la commission d'enquête du PLUi,  
CHARGE et AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et  
notamment à signer tous documents y afférents.***

## **5. Don du conseil de fabrique pour les travaux à l'église**

Lors du Conseil municipal du 15 juillet, Maurice LUTZ a informé les membres du Conseil municipal sur la nécessité de réaliser des travaux de rénovation et de mise en conformité à l'église (orgue, joints, fermetures, portes coupe-feu). Il a présenté le plan de financement suivant :

DÉPENSES		RESSOURCES	
Travaux orgue	20 085,00 €	Subvention CeA	10 000,00 €
Remplacement des joints survitrage extérieur	2 100,00 €	Don Conseil de Fabrique	20 000,00 €
Remplacements des fermetures sacristie	6 100,00 €	Fonds propres commune	4 301,02 €
Pose de deux portes coupe-feu	6 016,02 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>34 301,02 €</b>		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>41 161,22 €</b>		<b>34 301,02 €</b>

Il est demandé aux membres de délibérer sur l'acceptation du don de 20 000 euros du Conseil de Fabrique à la commune.

***Le Conseil Municipal, après délibération,  
DÉCIDE à l'UNANIMITÉ  
D'ACCEPTER le don d'un montant de 20 000 euros du Conseil de Fabrique de Wahlenheim et de  
participer sous cette forme à la mise en conformité de l'église,***

**CHARGE et AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.**

## **6. Rapports d'activités SDEA**

Jean-Claude DOLIS prend la parole pour rendre compte des rapports d'activités transmis par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement pour l'année 2024. Il présente les synthèses des trois rapports : Assainissement, Eau potable et Grand cycle de l'eau.

***Le Conseil Municipal prend acte des informations transmises par Jean-Claude DOLIS.***

\*\*\*\*\*

Sans autre remarque, M. le Maire clôture la séance à 22h00, remercie les membres pour leur présence.

